



16ème législature

Question N° : 6244	De M. Alexandre Sabatou (Rassemblement National - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Biodiversité
Rubrique > eau et assainissement	Tête d'analyse > Prévention du risque de sécheresse	Analyse > Prévention du risque de sécheresse.
Question publiée au JO le : 14/03/2023 Réponse publiée au JO le : 28/11/2023 page : 10685 Date de changement d'attribution : 21/07/2023 Date de renouvellement : 20/06/2023		

Texte de la question

M. Alexandre Sabatou alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les risques de pénurie d'eau en France. La faible pluviométrie enregistrée sur l'ensemble du territoire depuis un an a dangereusement fait baisser les nappes phréatiques. Les agriculteurs déjà durement touchés par la hausse du coût des matières premières et de l'énergie s'appêtent à affronter un printemps et un été 2023 très restrictif en matière d'arrosage affectant fortement leurs récoltes. L'indépendance alimentaire de la France, déjà réduite ces dernières années par des politiques européennes contraignantes, va se voir une nouvelle fois en danger. L'industrie du tourisme va également se voir affectée par la sécheresse, déjà les gestionnaires du Canal du midi ont pris la décision inédite de retarder sa réouverture à la navigation en raison du faible taux de remplissage des lacs lui servant de réservoir d'eau. Il aimerait savoir quelles sont les mesures que M. le ministre compte prendre en amont pour soutenir les agriculteurs et l'industrie du tourisme face à une sécheresse qui risque de s'aggraver dans les prochaines semaines.

Texte de la réponse

À la suite de la sécheresse exceptionnelle de 2022, le Gouvernement a engagé, dans le cadre de la planification écologique, un vaste chantier d'évaluation et d'évolution de la politique de l'eau en France avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Le Plan eau a été présenté par le Président de la République le 30 mars 2023. Il vise une gestion résiliente et concertée de l'eau dans un contexte de changement climatique en engageant une dynamique de sobriété de tous les usages (au moins 10 % d'économies d'eau d'ici à 2030), en optimisant la disponibilité de la ressource et en promouvant la qualité de la ressource et des milieux. La mise en oeuvre de ce plan s'appuie sur des moyens à la hauteur des ambitions. Les agences de l'eau bénéficieront ainsi de 475 millions d'euros par an de recettes supplémentaires pour accompagner les territoires et les porteurs de projets dans leur adaptation au changement climatique. La gestion de l'eau étant une politique décentralisée, le succès du Plan eau repose sur la mobilisation des territoires. Les trajectoires de sobriété seront déclinées à l'échelle de chaque grand bassin versant.